

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À :

la déclaration d'intérêt général, l'autorisation loi sur l'eau pour la gestion des affluents du Dor

Une enquête publique unique est ouverte sur les communes de Saint Vite, Montayral, Thézac, Bourlens, et Tournon d'Agenais du **lundi 05 mars 2018 au vendredi 06 avril 2018**.

Elle porte sur :

-la déclaration d'intérêt général, l'autorisation loi sur l'eau, pour la gestion des affluents du Dor

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie de **Thézac, Bourlens et Saint vite** pendant **33 jours, du lundi 05 mars 2018 au vendredi 06 avril 2018**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Saint Vite
A l'attention de M. le commissaire enquêteur
47500 Saint Vite

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Michel Chabrier, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Mairie de Thézac : le jeudi 08 mars 2018 de 15h à 18h
- Mairie de Bourlens : le vendredi 23 mars 2018 de 14h à 17h
- Mairie de Saint Vite : le mercredi 04 avril de 15h à 18h

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont une déclaration d'intérêt général et une autorisation loi sur l'eau, délivrées par le préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au **SMAVLOT47 (Syndicat Mixte pour**

l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot et Garonne), 47260 Castelmoron-sur-Lot (Tél : 05 53 88 79 88 Fax : 05 53 88 79 87 smavlot47@wanadoo.fr).

Agen, le **08 FEV, 2018**

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général


Hélène GIRARDOT